

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CRANS

République Française

Date de la convocation

11/05/2022

Date d'affichage

11/05/2022

Membres afférents au Conseil : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

L'An deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, Maire.

Membres Présents : M. BERNARD Dominique, M. DROUIN Claude, M. BEREZIAT Didier, Mme MORTREUX Françoise, M. RENARD Alexandre, Mme FRERY Maud, M. CHANEL Gérard, Mme BUFFERNE VINCENT Ludivine, Mme PRUNIER-NEYRET Julie,

Membres absents Excusés :

M. VIRICEL Bertrand Donne pouvoir à Mme BUFFERNE VINCENT Ludivine

Membres Absents :

Secrétaire de séance : Mme PRUNIER-NEYRET Julie

Compte-rendu du Conseil Municipal DU 17 Mai 2022 n° 05-2022

1 - APPEL DES PRÉSENTS

Madame la Maire fait circuler la feuille de présence.

Elle demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Budget M 49 : Décision Modificative

Le Conseil municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

2 - DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame la Maire propose Mme PRUNIER-NEYRET Julie comme secrétaire de séance.

3 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 05 AVRIL 2022

Madame la Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

LA COMMUNE :

4 – BIENS SANS MAÎTRE :

Le Conseil Municipal est informé du lancement de la procédure.

La commission communale des impôts du mercredi 10 mai 2022 a donné un avis favorable sur ce sujet. Les arrêtés seront affichés 6 mois à partir du 18 mai 2022 à la Mairie. Une publicité sera faite dans le journal la Voix de l'Ain le 20 mai 2022 et sur le site internet de la Commune.

5 -ÉLECTIONS LÉGISLATIVES TABLEAUX DES PERMANENCES : PROPOSITIONS

Tableau du 12 Juin 2022

HORAIRES	PRÉSENTS
De 8 h00 – 10 h30	Présidente : Mme MORTREUX Françoise <ul style="list-style-type: none">➤ Bertrand VIRICEL➤ Claude DROUIN
De 10 h 30 – 13 h 00	Président Suppléant : Didier BEREZIAT <ul style="list-style-type: none">➤ Aimé CHIRAT➤ Maud FRERY
De 13 h 00 – 15h30	Président Suppléant : Didier BEREZIAT <ul style="list-style-type: none">➤ CHENOT Ghyslaine➤ CHENOT Jérémy
De 15h30 – 18 h00	Présidente : Mme MORTREUX Françoise <ul style="list-style-type: none">➤ PETIT Mireille➤ VIRICEL Bertrand

Scrutateurs :

Mme JAL-RENARD Valérie,

Mme BUFFERNE Ludivine,

Secrétaire : Mme PETIT Mireille

Tableau du 19 Juin 2022

HORAIRES	PRÉSENTS
De 8h00 – 10h30	Président : Didier BEREZIAT <ul style="list-style-type: none">➤ Dominique BERNARD➤ Gérard CHANEL
De 10h30 – 13h00	Président : Didier BEREZIAT <ul style="list-style-type: none">➤ Jean-Marie CHENOT➤ Aimé CHIRAT
De 13h00 – 15h30	Président Suppléant : Mme MORTREUX Françoise <ul style="list-style-type: none">➤ Alexandre RENARD➤ Julie PRUNIER-NEYRET
De 15h30 – 18h00	Président Suppléant : Mme MORTREUX Françoise <ul style="list-style-type: none">➤ Dominique BERNARD➤ Gérard CHANEL

6 - VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Il est proposé au Conseil Municipal, le vote des subventions suivantes :

Dénomination	Vote 2021	Proposition 2022
Azimuts, Culture et science	450 €	
Amicale des boules de Crans	230 €	290 €
D.L.R	0 €	
Palette Fleurie inventaires 770 € Buvette de la fête du village 410 € 259.04 € remboursement achat déco illuminations de Noël de la commune	0 €	
Amicale des pompiers de Chalamont	100 €	150 €
Amicale des pompiers de Rignieux-le-Franc	100 €	100 €
Restaurant scolaire de Chalamont	350 €	400 €
SOU des écoles de Chalamont	150 €	150 €
Centre Social Mosaïque de Chalamont	1500 €	<i>A la rentrée 2022</i>
A.D.M.R de Chalamont	90 €	0 €
A.D.A.P.A de Bourg en Bresse 2 familles	90 €	0 €
Repas à domicile en Dombes 1 personne	0 €	0 €
Académie de la Dombes- Publication Gratuite 1 numéro par an	30 €	50 €
Section des anciens combattants	50 €	0 €
A.D.A.P.E.I de l'Ain	0 €	0 €
AFSEP (sclérose en plaque)	90 €	0 €
Aide à l'accès culture et sport (enfant 50€/enfant en primaire	450 €	<i>A définir en commission jeunesse</i>
L'APAJH de l'AIN		0 €
BTP CFA 1 jeune chez nous		50 €
Lycée professionnel rural de l'Ain (Villars) 1 jeune		50 €
MFR Cormoranche en Bugey 1 jeune		50 €
La ligue contre le Cancer		0 €
PEP 01		0 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, vote les subventions ci-dessus.

Budget 2021 : 6 500 €
Budget 2022 : 6 500 €

Total réalisé : 1 290.00 €
Total réalisé :

7 - SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DIAGNOSTIC DES RESEAUX

Extrait du RACO (Rapport d'Analyse des Candidatures et des Offres) de l'ADIA

11.2.2 Montant des offres et notation du critère prix correspondant

Le tableau ci-dessous présente le montant de l'offre et la notation associée pour le critère Prix.

N°	ENTREPRISE	Montant dans AE			NOTE Critère prix 40%
		MONTANT TOTAL HT	TVA	MONTANT € TTC	
1	NICOT INGENIEURS CONSEILS	30 820,26 €	6 164,05 €	36 984,31 €	40,00

Moyenne des offres 30 820,26 €

Moins-disant 30 820,26 €

Plus disant 30 820,26 €

Estimation 47 627,00 €

Dans le cadre de l'analyse des offres il a été demandé à ce prestataire de nous apporter des précisions sur les éléments suivants puisqu'un prix forfaitaire est anormalement bas et il y a nécessité de préciser la prise en compte de certaines prestations dans l'offre. :

- Phase 1 : confirmer que le prix remis pour la prestation de l'article 8.8 du Bordereau des Prix unitaires (BPU) intègre l'ensemble des prestations décrites au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), sachant que cette prestation est un forfait et non un prix à l'unité.
- Phase 4 : confirmer que le prix remis pour la prestation de l'article 28 du BPU intègre l'ensemble des prestations décrites au CCTP.
- Phase 5 (Tranche optionnelle) : confirmer que les prestations chiffrées au BPU intègrent le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, tel que prévu au CCTP.
- Dans le mémoire technique, pour la Phase 2, le candidat propose avant le démarrage de la campagne de mesures et prélèvements, la mise en place d'une réunion et d'une visite sur sites avec les services de la collectivité. Nous préciser si cette prestation est incluse dans le prix remis.

Dans sa réponse ce soumissionnaire apporte les précisions demandées et après corrections des erreurs porte son prix à 31 810,26 € HT.

Madame la Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre du Cabinet NICOT INGÉNIEURS CONSEILS pour une somme de 31 810.26 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de retenir **le Cabinet NICOT INGÉNIEURS CONSEILS** pour une somme de 31 810.26 € HT et autorise le maire à signer les documents à intervenir.

Madame la Maire informe le Conseil municipal d'une précision communiquée par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain concernant l'octroi des aides de l'agence de l'Eau Auvergne Rhône Alpes.

Actuellement, sur notre commune, la part variable de l'assainissement est fixé à 0.7800 € HT.

Selon le calcul de l'Agence de l'Eau (document ci-dessous), il faudrait augmenter notre part variable à 0.8400 € HT pour obtenir un prix de l'assainissement à 1.00 € HT.

Explication AERMC :

La solidarité financière de bassin ne s'exerce pas vis-à-vis des travaux en matière d'assainissement et d'eau potable lorsque la tarification moyenne du service ne fixe pas le prix de l'eau et/ou l'assainissement à un niveau minimum. Les conditions de prix minimum sont fixées en fonction de la valeur du prix HT et hors redevances pour une facture de 120 m³. Les valeurs retenues, pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, sont de 1 € HT/m³ (120 m³) pour les services d'eau potable et de 1 € HT/m³ (120 m³) pour les services d'assainissement.

Il s'agit du prix justifié (fourniture d'une facture d'eau ou remplissage SISPEA) au 1^{er} janvier de l'année précédant la demande d'aide (année N-1) sur la ou les communes concernées par la demande d'aide ou sur présentation d'une délibération affichant une hausse du prix satisfaisant les conditions du prix minimum. Dans ce deuxième cas, une facture d'eau sera fournie lors du solde de la demande d'aide.

Le prix minimum considéré est calculé comme suit :

Prix (HT et hors redevance, en €/m³) = [Part fixe (HT) + 120*part variable (HT/m³)]/120

La « part fixe » correspond à l'abonnement annuel (HT).

La « part variable » correspond au prix unitaire (HT/m³), qui est multiplié par la consommation réelle annuelle pour une facture réelle.

La modification des tarifs de l'assainissement sur notre commune sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal du mois de Juin 2022.

8 - CHEMINEMENT DOUX : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'APAISEMENT DE LA RD 129

Extrait du RACO (Rapport d'Analyse des Candidatures et des Offres) de l'ADIA

11.2.2 Montant des offres et notation du critère prix correspondant

Le tableau ci-dessous présente le montant des offres remises et la notation associée pour le critère Prix.

N°	ENTREPRISE	Montant dans AE			NOTE Critère prix 40%
		MONTANT TOTAL HT	TVA	MONTANT € TTC	
1	IATEC	20 800,00 €	4 160,00 €	24 960,00 €	32,31
2	INFRATECH	19 200,00 €	3 840,00 €	23 040,00 €	35,00
3	VINCENT DESVIGNES INGENIERIE	28 200,00 €	5 640,00 €	33 840,00 €	23,83
4	ARCHIGRAPH	16 800,00 €	3 360,00 €	20 160,00 €	40,00
5	AINTEGRA	22 400,00 €	4 480,00 €	26 880,00 €	30,00
6	AXIS CONSEILS	28 000,00 €	5 600,00 €	33 600,00 €	24,00

Moyenne des offres 22 566,67 €

Moins-disant 16 800,00 €

Plus disant 28 200,00 €

Estimation 24 000,00 €

La méthode mathématique ci-après a été utilisée comme premier élément pour la détection d'offres apparaissant potentiellement anormalement basses.

moyennes des offres acceptables
offres >20% au dessus de la moyenne sont exclues
calcul d'une nouvelle moyenne
offres < 10% détectées comme anormalement basse

D'après cette méthode l'offre du prestataire ARCHIGRAPH apparaît potentiellement anormalement basse.

Les résultats du système de détection ont été corrélés avec les exigences du cahier des charges, les caractéristiques des offres remises et l'estimation du besoin, il ressort que l'offre d'ARCHIGRAPH peut être considérée comme recevable.

12. Bilan de l'analyse des offres inclus valeur technique (tableau d'analyse en pièce jointe)

12.1 Bilan de l'analyse

Le tableau suivant présente le bilan de l'analyse des offres :

N°	Candidat	VALEUR FINANCIERE	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE	Classement Final
1	IATEC	32,31 pt(s)	58,67 pt(s)	90,98 pt(s)	2
2	INFRATECH	35,00 pt(s)	60,00 pt(s)	95,00 pt(s)	1
3	VINCENT DESVIGNES INGENIERIE	23,83 pt(s)	56,00 pt(s)	79,83 pt(s)	4
4	ARCHIGRAPH	40,00 pt(s)	26,67 pt(s)	66,67 pt(s)	6
5	AINTEGRA	30,00 pt(s)	60,00 pt(s)	90,00 pt(s)	3
6	AXIS CONSEILS	24,00 pt(s)	48,00 pt(s)	72,00 pt(s)	5

12.2 Proposition de l'AMO

L'Agence Départementale d'ingénierie de l'Ain propose d'attribuer le marché sans négociation à INFRATECH pour un montant provisoire de rémunération de 19 200 € HT

Madame la Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre du Cabinet INFRATECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de retenir **le cabinet INFRATECH** pour un pourcentage de 4.8% du montant des travaux et autorise Madame la maire à signer les documents à intervenir.

9- EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS RD 129 : CONVENTION AVEC LE SIEA.

La commune va devoir signer une convention avec le syndicat intercommunal d'électrification de l'Ain pour l'effacement des réseaux aériens sur la RD 129 village Cette convention permet d'établir une canalisation électrique souterraine au coin de la place du lavoir.

Un poste de transformation sera installé en retrait du parking de la Mairie sur la bande en herbe à côté de l'abribus. (4m de long x 2.40m de large et 2.56 m de hauteur).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'autoriser madame la Maire à signer les documents à intervenir.

10 - CHEMINEMENT DOUX – CHOIX DU FINANCEMENT

			Crédit Mutuel	Crédit Agricole	Caisse d'épargne	Caisse des dépôts	
Montant à financer	Moyen terme		400 000,00 €	430 000,00 €	400 000,00 €	50 % maxi du coût de l'opération	
	court terme		166 000,00 €		166 000,00 €		
Durée Financement et taux fixe	20 ans		1,40%	1,76%	1,3% livret A non fixe	1,62%	
	25 ans		1,50%			1,67%	
disponibilité des fonds			dès signature au plus tard le 30/06/2023	dès signature sous 8 jours débloqué sous 6 mois	sous 3 mois maximum	au plus tard 1 an	
Frais de dossier	Taux		0,10%	0,20%	0,40%		
	Montant		400,00 €	860,00 €	1 600,00 €		
REBOURSEMENT	trimestrialités constantes en capital et intérêts	20 ans	5 741,31 €	6 338,08 €			
		25 ans	4 804,17 €				
	termes trimestriels constants en capital	20 ans		5 000,00 €			
		25 ans		4 000,00 €			
	Anticipé			indemnité de 5 % du capital remboursé sans préavis	Indemnité (2 mois d'intérêts + indemnité actuarielle)	indemnité de 3 % du capital remboursé avec préavis	
	Coût annuel du crédit	trimestrialités constantes en capital et intérêts	20 ans	22 965,25 €	25 692,27 €		
25 ans			19 216,70 €				
cout total des intérêts		20 ans		59 304,97 €			
		25 ans		80 417,38 €			
trimestrialités constantes en capital et intérêts		20 ans		20 000,00 €			
		25 ans		16 000,00 €			
cout total des intérêts		20 ans	56 699,82 €				
		25 ans	75 749,00 €				

Crédit relais

durée et taux	2 ans		0,70%		1,68 % non fixe	
	3 ans		0,80%			
disponibilité des fonds		dès signature au plus tard le 31/12/2022				
Frais de dossier		Taux	0,10%		0,10%	
		Montant	166,00 €		166,00%	
REMBOURSEMENT	in fine		in fine			
	intérêts	par trimestre et au remboursement de la totalité du crédit	5 000,00 €			
	Anticipé	A tout moment et sans pénalité			A tout moment et sans pénalité	

Madame la Maire propose de retenir l'offre du crédit mutuel qui laisse un an à la commune pour débloquer le prêt et qui semble la plus avantageuse, pour :
 400 000.00 € à moyen terme pour un taux à 1.40 %
 166 000.00 € à court terme pour un taux à 0.70 % sur deux ans ou 0.80 % sur trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel pour les sommes suivantes :
 450.000 € HT à moyen terme € à moyen terme pour un taux à 1.40 %
 250.000 € HT € à court terme pour un taux à 0.80 % sur trois ans.

Le Conseil municipal autorise Madame la maire à signer les documents à intervenir.

11 – BUDGET ASSAINISSEMENT M 49 : DECISION MODIFICATIVE

La commune a reçu une facture de la Sogedo concernant des travaux demandés, il y a plus de trois ans (relevé des tampons, mise à jour et numérisation des plans), ces travaux n'ont pas été prévus au budget 2022.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	compte	opération	montant	compte	opération	montant
Autres immobilisations corporelles				2188		1 974.00 €
Frais d'étude	2031		1974.00 €			
Total investissement			1 974.00 €			1 974.00€

Les élus ont accepté d'autoriser, Madame, la Maire, a rattaché au Conseil municipal du 17 mai 2022, le point suivant, suite à un oubli et vu son caractère d'urgence.

12 - Dépôt des dossiers de demandes de subventions concernant le Schéma Directeur d'Assainissement communal

Dans la continuité de la délibération 25 Janvier 2022, ayant pour objet le conventionnement avec l'agence d'ingénierie départemental de l'Ain afin d'accompagner la commune dans la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement. Madame le Maire, poursuivant l'objectif de préserver le budget municipal, propose que la commune fasse appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type d'étude.

Ce projet est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation au titre du dispositif « politique de l'eau »
- De l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants	Financier	Taux	Montant de subvention
NICOT - SDA	31 810,26 €	AERMC	50,00%	20 180,13 €
		CD01	20,00%	8 072,05 €
ADIA	8 550,00 €	<i>Sous-total subventions publiques</i>	70,00%	28 252,18 €
		Autofinancement	30,00%	12 108,08 €
TOTAL	40 360,26 €	TOTAL	100%	40 360,26 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré : à 6 voix pour, 1 voix contre et 3 absentions

- **ADOPTÉ** l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- **AUTORISE** Madame le maire à effectuer les demandes de subventions ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- **13 - Modification des Statuts** : la Communauté de Communes souhaite modifier ses statuts pour le transfert d'une compétence facultative relative à la réalisation d'études préalables au transfert des compétences eau et assainissement. Le Conseil municipal à l'unanimité des présents est d'accord.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Assainissement et Voirie

- Enlèvement le samedi 09/04/2022 du lierre au Bois Billot pour 165,60 € H.T.
- Rencontre du samedi 30 avril au Folliet pour délimitation de propriété. Proposition d'achat
- Achat du cache container pour Terre-Neuve pour un montant de 1 143.20 € HT. La pose par l'entreprise QUINSON sera d'un montant de 1 200.00 € H.T.
- Achat d'un panneau de signalisation « RIGNIEUX le F. » en remplacement de celui qui manque pour 207.46 € HT.

Environnement et Fleurissement

- Nettoyage de la commune samedi 14 mai 2022 à 14 h 00

Jeunesse Loisirs et Culture

- Information pour l'attribution du fond de compensation

Patrimoine, Bâtiments publiques et cimetière

- Remplacement des trois robinets des sanitaires de la salle polyvalente par des robinets à déclenchement automatique pour un total de 1 291.000 € H.T.
- Achat et remplacement des arrêts de porte (SP-Mairie) pour un montant 364.46 € H.T.
- Achat Enrochement et Potelets pour la sécurisation de la terrasse de la SP pour un montant de 1 415.70 € HT

INFORMATIONS DIVERSES :

- Commande de la réserve incendie de 120 m3 pour 14 470.40 € H.T.
- Accident mortel au Gilet le 19 avril 2022
- Le 28 avril 2022 enterrement d'Adrienne THIEVON
- Démission d'un conseiller municipal
- Spectacle musical ?

AGENDAS

- AG de la Palette Fleurie le 18/05/2022 à 19 heures
- Rêvés de Cirque le 15/06/2022 à 17 heures

Fin de la séance à 23 h 45.

Prochaine séance du Conseil municipal, **le lundi 20 juin 2022**